



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ces dispositions concernent les communes de plus de 3500 habitants.

Ainsi, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées dans le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GARONS

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2025, les charges globales de fonctionnement sont en progression de l'ordre de 7 %. Elles comprennent désormais en année pleine les nouvelles charges issues du développement de la commune et de la création du nouveau groupe scolaire Francis Soirat. L'impact de l'inflation reste modéré, après l'épisode marquant des années précédentes.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	2 955 267	2 997 794	2 819 126	3 087 810	3 419 376	3 925 751	4 067 938	4 354 216
Evolution par an en €	106 817	42 527	-178 668	268 684	331 566	506 375	142 186	286 278
Evolution par an en %	3,75%	1,44%	-5,96%	9,53%	10,74%	14,81%	3,62%	7,04%

a) Charges à caractère général :

Les charges à caractère général ont progressé de près de 11,7 % en 2025. Elles concernent les fournitures et les services (eau, gaz, électricité, entretien, restauration, nettoyage du village, espaces verts, éclairage public, ...).

Cette hausse s'explique par la prise en charge sur une année complète du groupe scolaire Francis Soirat et du quartier des Amoureux, ainsi que par la hausse du prix des services et fournitures.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
1 639 000 €	1 961 000 €

b) **Charges de personnel :**

L'année 2025 a connu une hausse de l'ordre de 4,8 % des charges réelles de personnel sur le plan analytique, progression qui devrait se poursuivre en 2026, compte tenu des progressions de carrière et du renforcement ponctuel des services.

CHARGES DE PERSONNEL	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
2 222 000 €	2 350 000 €

c) **Intérêts de la dette :**

La charge financière des intérêts poursuit sa réduction, aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2025. Le budget 2025 intègre le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie, utilisée pour concourir au financement du groupe scolaire

INTERETS DES EMPRUNTS	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
76 800 €	71 700 €

d) **Autres charges de gestion :**

Ces charges (SDIS, subventions aux associations, au CCAS, indemnités des élus, ...) progressent légèrement au niveau du chapitre budgétaire (+ 1%). L'accroissement de la contribution au SDIS se poursuit: 161 400 € en 2026 alors qu'elle était de 92 177 € en 2018.

L'aide financière et matérielle accordée aux associations se poursuivra, tout comme celle versée au CCAS (centre communal d'action sociale).

AUTRES CHARGES DE GESTION	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
366 300 €	440 900 €

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement bénéficient du résultat financier de la ZAC Carrière des Amoureux et de la dynamique résultant de l'accroissement de la commune. Elles permettent de contribuer à l'autofinancement des investissements, sans recourir systématiquement à l'emprunt.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 906 544	3 905 177	4 007 948	4 760 075	4 682 980	5 526 158	5 339 087	6 032 501
Evolution par an en €	188 769	-1 367	102 771	752 127	-77 095	843 178	-187 071	693 414
Evolution par an en %	5,08%	-0,03%	2,63%	18,77%	-1,62%	18,01%	-3,39%	12,99%

a) Recettes issues des services communaux :

La participation des parents aux services de la restauration scolaire, de la garderie et du centre de loisirs alimente leurs financements à hauteur de la moitié du coût des services.

RECETTES DES SERVICES COMMUNAUX	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
399 900 €	389 000 €

b) Recettes fiscales directes et indirectes :

En 2025, le produit de la fiscalité directe locale (principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties) a progressé de près de 3 %. Pour 2026, la revalorisation des bases, calculée à partir de l'indice des prix à la consommation, devrait être de 0,8%. Il n'est donc pas envisagé, à ce stade, d'augmenter les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal.

La commune de Garons dispose régulièrement des taux parmi les plus bas des communes voisines :

	2024		2025	
	TFB (bâti)	TFNB (non bâti)	TFB (bâti)	TFNB (non bâti)
GARONS	45,50%	73,70%	45,50%	73,70%
GENERAC	48,20%	64,70%	48,20%	64,70%
BOUILLARGUES	46,41%	54,87%	46,41%	54,87%
MANDUEL	49,65%	84,76%	49,65%	84,76%
NIMES	53,20%	83,76%	53,20%	83,76%
CAISSARGUES	43,62%	74,11%	44,49%	75,59%
SAINT-GILLES	56,87%	102,14%	55,45%	102,14%
BERNIS	48,13%	95,08%	48,13%	95,08%
MARGUERITTES	49,76%	104%	49,76%	104%

La fiscalité liée aux transactions foncières sur la commune demeure dynamique depuis quelques années (269 000 € en 2025).

Pour 2026, le produit des impôts et taxes devrait se stabiliser.

IMPOTS ET TAXES	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
3 675 200 €	3 515 000 €

c) **Dotations et subventions :**

La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, n'augmente pas au rythme de l'inflation. Garons bénéficie néanmoins de la croissance de sa population, générant des dotations complémentaires. Pour mémoire, la DGF est composée de trois dotations différentes : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF FORFAITAIRE	363 641	368 234	370 216	373 914	377 396	376 325	384 822	391 273	404 849
Evolution par an en €	-32 992	4 593	1 982	3 698	3 482	-1 071	8 497	6 451	13 576
Evolution par an en %	-8,32%	1,26%	0,54%	1,00%	0,93%	-0,28%	2,26%	1,68%	3,47%

La DGF totale comprend, en complément de la DGF forfaitaire, la DSR (dotation de solidarité rurale) ainsi que la dotation nationale de péréquation. La DSR reste sur une bonne dynamique.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF TOTALE	840 196	876 690	881 150	924 303	962 702	983 727	1 020 244	1 100 641	1 169 864
Evolution par an en €	87 661	36 494	4 460	43 153	38 399	21 025	36 517	80 397	69 223
Evolution par an en %	11,65%	4,34%	0,51%	4,90%	4,15%	2,18%	3,71%	7,88%	6,29%

Le chapitre budgétaire recevant les dotations devrait légèrement progresser pour 2026, du fait de l'évolution de la population.

DOTATIONS ET SUBVENTIONS	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
1 478 700 €	1 505 000 €

d) **Autres produits :**

Habituellement, ce chapitre intègre des recettes modérées par rapport au budget général. En 2025, il a cependant comptabilisé le solde financier de la ZAC, pour un montant de 377 000 €.

En 2026, la principale recette concernera le revenu des immeubles (location de locaux).

AUTRES PRODUITS	
2025 (réalisation)	2026 (tendance prévisionnelle)
478 600 €	54 300 €

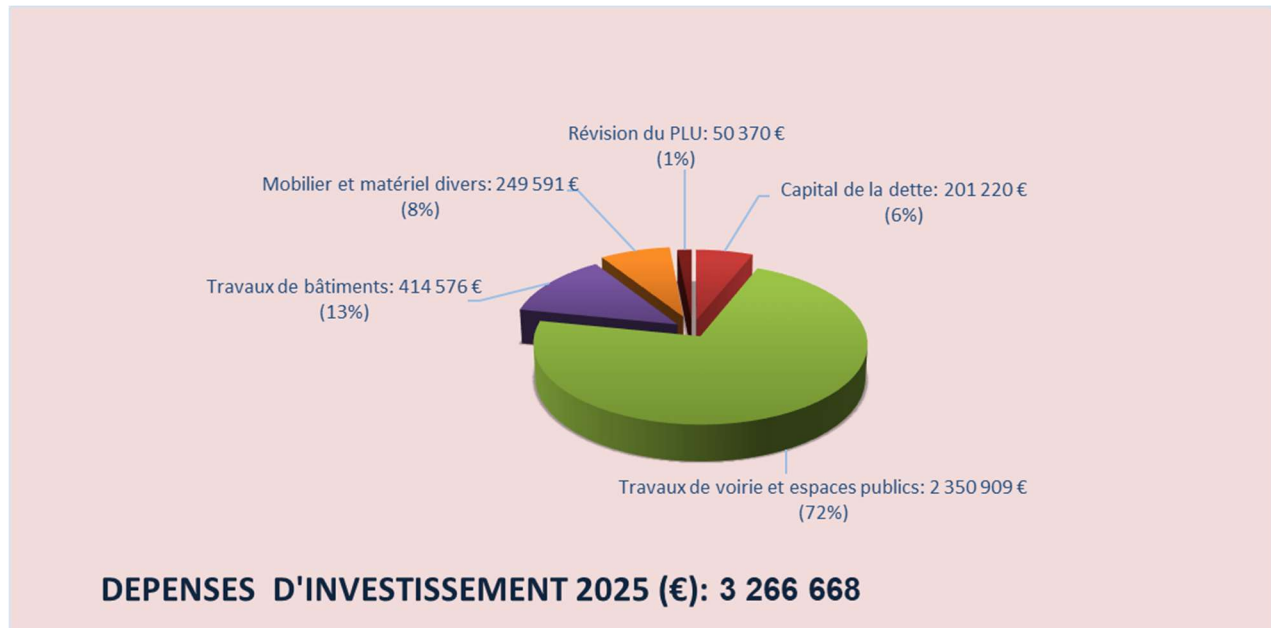
II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

Ces dépenses intègrent les travaux, ainsi que les achats entrant dans le patrimoine de la collectivité. Elles comprennent également le remboursement du capital d'emprunt.

En 2025, les dépenses réelles d'investissement avoisinent 3 266 000 € (hors opérations d'ordre).

Leur ventilation est la suivante :



❖ FINANCEMENT DES OPERATIONS PRINCIPALES PLURIANNUELLES

PROGRAMME (terminé)	DEPENSES TTC	RECETTES
AMENAGEMENT RUES DE BOUILLARGUES ET FARELLE	1 419 761 €	Nîmes Métropole : 220 910 € Conseil départemental : 158 157 € Budget communal : 1 040 694 €

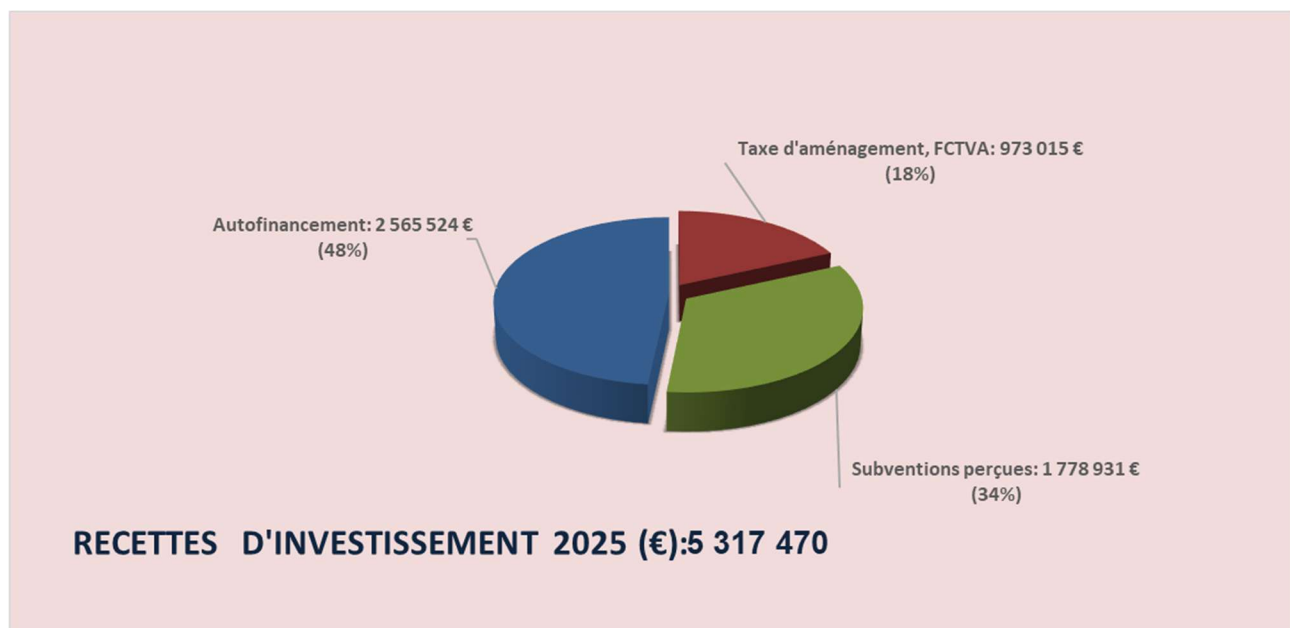
PROGRAMME (terminé)	DEPENSES TTC	RECETTES
MAISON DE SANTE COMMUNALE	344 520 €	Nîmes métropole : 38 000 € Conseil régional : 35 000 € Budget communal : 271 520 €

B. Recettes et financement des investissements :

Ces recettes sont principalement constituées :

- Des subventions obtenues dans le cadre de projets communaux
- De la taxe d'aménagement (issue des autorisations d'urbanisme)
- Du fonds de compensation de la TVA (restitution par l'Etat de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles)
- Des emprunts éventuellement contractés
- De l'autofinancement (excédent généré entre les recettes et les dépenses de fonctionnement)

En 2025, les recettes réelles d'investissement avoisinent 5 317 470 € (amortissements compris), dont 2 565 524 € provient de l'autofinancement. Leur ventilation est la suivante :



Evolution de la capacité d'autofinancement :

- ❖ La commune finance une partie de ses investissements sur ses fonds propres, issus notamment de l'excédent généré par la section de fonctionnement, dont on trouve ci-dessous l'évolution :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF BRUTE	951 277	907 383	1 188 822	1 672 265	1 263 604	1 600 407	1 271 149	1 678 285

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (remboursement des intérêts de la dette compris). L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF NETTE	490 221	453 662	1 046 707	1 524 332	1 109 608	1 406 465	1 077 012	1 477 064

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.

IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

- ❖ Concernant la voirie, l'année 2026 connaîtra le lancement de la réfection complète de la rue Pierre Dumas, de la rue et de l'impasse des Alizés. Ces travaux seront menés en collaboration avec le SMEG (réseaux secs) et Nîmes Métropole (réseaux humides).
- ❖ Les études en vue de la construction d'une salle d'arts martiaux seront lancées.
- ❖ La commune poursuivra les travaux d'entretien des bâtiments, des espaces publics et de la voirie. Elle lancera progressivement les études permettant de programmer et de financer la rénovation de la voirie communale, la création de voies douces et les programmes de bâtiments pour les années à venir.
- ❖ Les études en vue du développement de la vidéoprotection seront lancées.

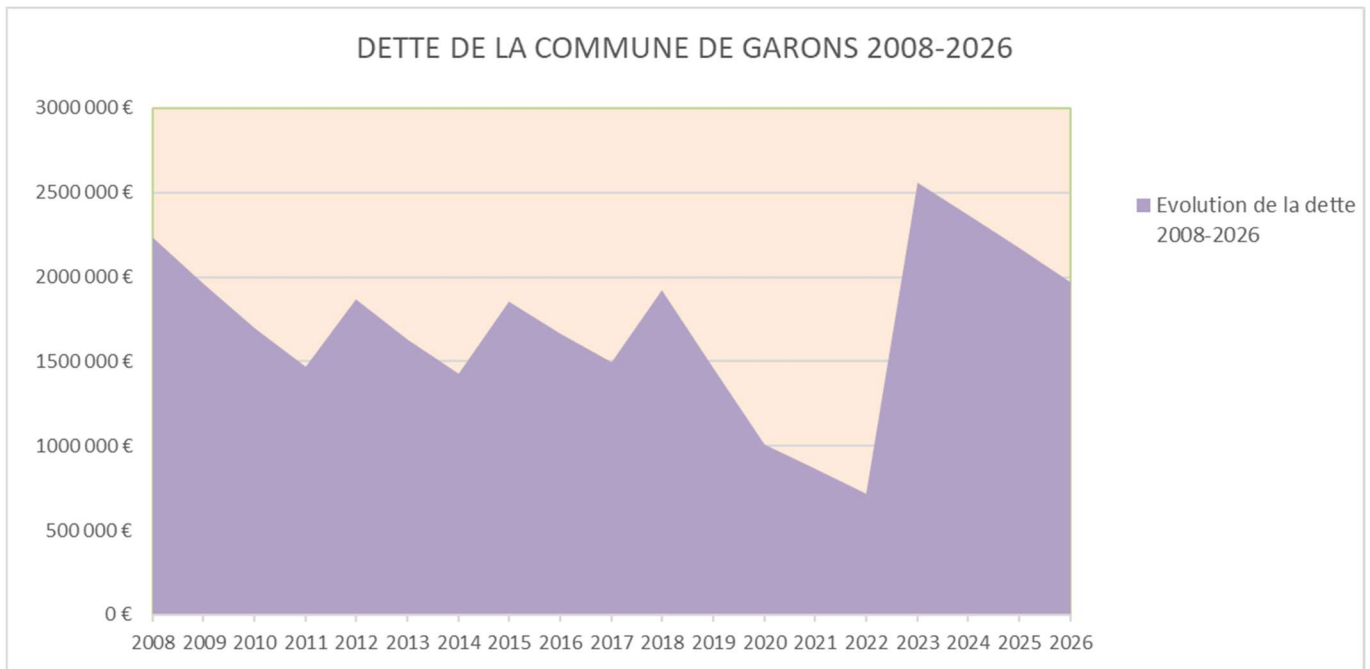
Naturellement, dans un contexte électoral, il appartiendra à, la nouvelle équipe municipale de mettre en œuvre son programme.

V - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

a) L'endettement

La dette s'élève à 1 972 494 € au 1^{er} janvier 2026 (2 173 714 € au 1^{er} janvier 2025). L'endettement est modéré pour une commune de la taille de Garons.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la dette.



La dette de Garons représente 422 € par habitant contre 755 € par habitant pour les communes de même strate (référence 2024). Ainsi, le niveau d'endettement par habitant demeure nettement en-deçà de la moyenne.

b) Constitution et gestion de la dette

Quatre emprunts à taux fixe sont en cours de remboursement sur le budget communal. Le plus ancien a été souscrit en 2011, le plus récent en 2023.

L'annuité de la dette sera de l'ordre de 276 000 € pour 2026.

La capacité de désendettement, mesurée par le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, est de 1,18 an. Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.